



**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 Septembre 2016**

**L'an deux mil seize, le Vingt Huit Septembre à 19 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pascal ZOUTE, Maire**

**Date de convocation : 22 Septembre 2016**

**Date d'affichage : 22 Septembre 2016**

**Nombre de membres en exercice : 23**

La séance est ouverte à 19 h 35.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Maxime LECOUSTERE

Il est procédé à l'appel des membres

**Présents** : MM : ZOUTE Pascal, BUISSE Jean-Louis, VALLIN David, DECALONNE Jean-Louis, BARBE Eric, CRINCKET Claude, DELBROUCQ Damien, DENNIN Jean-Claude, DUBOIS Laurent, FROISSANT Denis, GHESQUIERE Didier, LECOUSTERE Maxime

Mmes : DYRDA Aurélie, MELI Odette, LEFROU Liliane, DESROUSSEAUX Patricia, HERBAUT Pierrette, LOTIGIER Stéphanie, WAUCQUIER Isabelle

**Absents Excusés** :

Mme LEJEUNE Annie donne pouvoir de vote à Mme LEFROU Liliane  
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent

**Absentes** : Mme CARDON Florence, Mme DESORMEAUX Julie

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 Juin 2016:**

Le compte rendu de la séance du 23 Juin 2016 n'appelle aucune observation.  
Il est adopté à l'unanimité.

## 2016 / 5 / 1 – Débat en conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme de la Métropole Européenne de Lille

RAPPORTEUR : Monsieur David VALLIN

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 15 C 084 du 13 février 2015 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme ;

Le 13 février 2015, le Conseil de la MEL a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU).

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Se mobiliser prioritairement pour l'implantation de nouvelles activités économiques, le développement du tissu économique existant la pérennisation des emplois existants et le développement de nouveaux emplois.
- Renforcer l'attractivité par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le positionnement de la Métropole dans le réseau des métropoles nord européennes.
- Améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité des déplacements.
- Répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarités et d'attractivité.
- Renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants actuels et futurs.
- Assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCOT et des objectifs de la révision du PLU.

Le 1<sup>er</sup> avril 2016, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU.

### **Compte-rendu du débat tenu par le Conseil Municipal :**

- Sur l'axe transversal « Aménagement, Urbanisme et Consommation Foncière : S'engager vers un modèle de développement sobre, équitable et respectueux des identités locales », **le conseil municipal est favorable à la proposition de la MEL.**
- Sur l'axe « Développement économique : Créer les conditions de développement des entreprises pour dynamiser l'emploi », **le conseil municipal est favorable à la proposition de la MEL et formule les remarques suivantes :**

*\* Fibre Optique : Mettre en œuvre les réelles conditions de développement de la Fibre Optique pour les particuliers qui peuvent aussi être des autoentrepreneurs.*

*\* Promouvoir l'économie agricole biologique et réfléchir sur une AMAP*

- Sur l'axe « Rayonnement et Attractivité : Renforcer l'attractivité par les capacités d'innovation, l'excellence économique et le positionnement de la Métropole dans le réseau des métropoles nord-européennes », **le conseil municipal est favorable à la proposition de la MEL et formule la remarque suivante :**

*\* Tourisme : Promouvoir l'attractivité du Territoire Est par la mise en place d'animations en lien avec les grands événements historiques du territoire et réfléchir sur la création d'un Musée à vocation historique axé sur la Bataille de Bouvines*

- Sur l'axe « Mobilité et Déplacement : Améliorer l'accessibilité de la métropole, la desserte de ses territoires et la fiabilité des déplacements », **le conseil municipal est favorable à la proposition de la MEL et formule les remarques suivantes :**

*\* Améliorer la mobilité entre les différentes agglomérations :*

*→ Développer et renforcer l'offre de bus*

*→ Compléter l'offre de transport au départ de la station de métro 4 Cantons vers l'Aéroport de Lille-Lesquin (mise en place de desserte)*

*→ Réfléchir sur la mise en place de mini-navettes routières transversales entre les communes situées à proximité de Chérenghain afin d'amener les usagers à la gare de Baisieux ce qui désengorgerait les 4 Cantons et rendrait plus attractif le transport des usagers par le train.*

*→ Relancer le projet TRAM TRAIN sur la ligne Tournai / Lille*

*→ Proposer une réflexion sur la remise en service de la ligne SNCF Lille-Orchies avec un cadencement adapté aux besoins. Pour attirer les voyageurs, cette mise en service serait accompagnée d'aménagements tels que la création de parkings*

- Sur l'axe « Habitat et Solidarité : Répondre aux besoins des habitants dans une dynamique de solidarité et d'attractivité », **le conseil municipal est favorable à la proposition de la MEL.**

- Sur l'axe « Cadre de Vie et Proximité : Renforcer la qualité des cadres de vie et la satisfaction des besoins de proximité des habitants actuels et futurs », **le conseil municipal est favorable à la proposition de la MEL et formule la remarque suivante :**

*\* Valoriser l'identité et satisfaire les besoins de proximité par le développement d'une agriculture biologique*

- Sur l'axe « Environnement, Risques et Transition Energétique : Assurer la transition écologique, préserver les ressources et prévenir les risques », **le conseil municipal est favorable à la proposition de la MEL et formule la remarque suivante :**

*\* Concernant la 2<sup>ème</sup> orientation proposée par la MEL (Limiter l'exposition de la population aux risques et aux nuisances), il est suggéré de compléter l'intitulé par le terme MAITRISER compte tenu des nuisances existantes en raison de la proximité avec l'autoroute A27 et de l'installation des antennes de radiotéléphonie.*

Après clôture des débats par Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan local d'urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU.**

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

\*\*\*\*\*

## **2016 / 5 / 2 – Réhabilitation de la Ferme Cauuet – Sollicitation d'une subvention départementale**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la Commune est propriétaire de la Ferme Cauuet située 34 Route Nationale à Chéreng.

L'Académie Intercommunale de Musique du Val de Marque ne disposant pas de locaux dédiés, il a été décidé de réhabiliter la Ferme Cauuet afin de pouvoir l'accueillir.

De même, les communes rurales du Val de Marque ne disposent pas de lieux permettant les représentations culturelles dans de bonnes conditions. Une aile de la Ferme Cauuet pourra donc être dédiée pour se faire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Maîtrise d'œuvre a été attribuée au groupement porté par CREDO ARCHITECTURE.

Le coût prévisionnel du projet se monte à 91 868 euros pour la maîtrise d'œuvre et 1 100 000 euros pour les travaux.

Dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants, le Département du Nord peut subventionner une partie des travaux à hauteur de 40 %

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'adopter le plan de financement suivant et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours du Département du Nord :

<b>Dépenses envisagées</b>	<b>HT €</b>	<b>Recettes envisagées</b>	<b>HT €</b>
Maîtrise d'œuvre	91 868,70	Autofinancement	751 868,70
Travaux	1 100 000,00	Subvention Département	440 000,00
<b><u>TOTAL HT</u></b>	1 191 868,70	<b><u>TOTAL HT</u></b>	1 191 868,70

Monsieur CRINCKET souhaite avoir connaissance du cahier des charges ainsi que les modalités d'aménagement de cet espace (nombre de salles mises à disposition de l'école de musique, taille de la salle dédiée à la culture et son utilisation).

Monsieur le Maire explique que la salle dédiée à la culture permettra d'accueillir environ 150 personnes afin d'y réaliser des représentations culturelles (théâtre, ...) ainsi que la tenue du Club Municipal des Aînés. Le groupement porté par CREDO ARCHITECTURE retenu dans le cadre de la maîtrise d'œuvre formulera des avants projets pour aménager ces espaces.

Dans le cadre de l'accessibilité, Monsieur CRINCKET souligne que des travaux en Mairie sont nécessaires pour rendre accessible la salle des mariages et interroge Monsieur le Maire sur l'éventualité d'aménager différemment la Ferme Cauuet pour y délocaliser la salle des mariages et du conseil municipal. La salle actuelle des mariages et du conseil municipal située en Mairie pourrait alors avoir vocation à devenir une salle culturelle. La grange de la Ferme Cauuet pourrait aussi accueillir les tracteurs et le matériel des agents municipaux.

Monsieur CRINCKET suggère également, qu'au lieu de construire un nouveau local technique, et toujours dans le cadre de l'accessibilité, une extension à l'arrière de la Mairie pourrait être envisagée pour y célébrer les mariages et permettre la tenue des réunions.

Monsieur le Maire ne pense pas que l'opération soit réalisable compte tenu de la superficie de la parcelle, des règles de sécurité à respecter, ... souligne qu'actuellement, la commune bénéficie d'une dérogation et rappelle que l'objet de la présente délibération est de voter une demande de subvention au Département et non de délibérer sur l'aménagement de ces espaces. D'autre part, cela soulèverait un problème de stationnement derrière la Mairie.

**Délibération adoptée par :**

**Voix pour : 19**

**Abstentions : 2 (M. CRINCKET Claude – Mme HERBAUT Pierrette)**

**Contre : 0**

\*\*\*\*\*

**2016 / 5 / 3 – Réhabilitation de la Ferme Cauuet – Sollicitation d'un soutien financier auprès de la Métropole Européenne de Lille au titre du plan de soutien à l'investissement dans les équipements culturels**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Dans le cadre du plan de soutien à l'investissement dans les équipements culturels adopté par le Conseil de la Métropole le 19 Juin 2015, la commune peut solliciter le soutien financier de la Métropole Européenne de Lille.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'adopter le plan de financement suivant :

<b>Dépenses envisagées</b>	<b>HT €</b>	<b>Recettes envisagées</b>	<b>HT €</b>
Maîtrise d'œuvre	91 868,70	Autofinancement	751 868,70
Travaux	1 100 000,00	<b>Financement sollicité :</b> Subvention du Département	440 000,00
<b><u>TOTAL HT</u></b>	1 191 868,70	<b><u>TOTAL HT</u></b>	1 191 868,70

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de la Métropole Européenne de Lille.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **2016 / 5 / 4 – Affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2017.

Le conseil Municipal est invité à se prononcer favorablement sur cette affiliation.

**A l'unanimité, le conseil Municipal se prononce favorablement sur cette affiliation.**

\*\*\*\*\*

#### **2016 / 5 / 5 – Approbation du rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges sur le transfert de la taxe de séjour à la Métropole Européenne de Lille**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole Européenne de Lille.

La CLETC s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour examiner la valorisation du transfert du produit net de la taxe de séjour des communes à la Métropole Européenne de Lille.

Le rapport, approuvé à la majorité des membres de la commission, n'a pas d'incidence sur l'attribution de compensation versée à la commune de Chérengh.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille

**A l'unanimité, le conseil Municipal approuve le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille.**

\*\*\*\*\*

**2016 / 5 / 6 – Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comités Syndicaux des 17 décembre 2015 et 14 Juin 2016**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter :

- **La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- **L'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « **Défense Extérieure Contre l'Incendie** »,
- **La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « **Défense Extérieure Contre l'Incendie** »,
- **La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- **La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »**,
- **L'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° n° 39/10a et 40/10b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 Décembre 2015, dans les délibérations n° n° 9/2a, 10/2b, 11/2c, 12/2d, 13/2e, 14/2f, 15/2g, 17/2i, 18/2j et 19/2k adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 14 Juin 2016.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2016 / 5 / 7 – Suppression de postes**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Compte tenu que 3 emplois sont devenus vacants en raison de mutation et d'évolution de carrière de certains agents, il convient de supprimer les emplois correspondants.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal réuni le 16 Juin 2016

Le Maire propose à l'Assemblée la suppression des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2016

- 1 emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet compte tenu de la mutation de l'agent
- 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (31 h 30) compte tenu de l'avancement de grade dont a bénéficié l'agent
- 1 emploi de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet compte tenu de la promotion interne dont a bénéficié l'agent.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2016 / 5 / 8 – Création de postes**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Pour tenir compte de l'évolution de la carrière des agents de la collectivité, il est proposé la création des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2016 :

- 1 emploi permanent d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 32 h 00
- 1 emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 29 h 30
- 1 emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **COMMUNICATION DIVERSE**

- Le rapport 2015 de l'Assurance Maladie sur les relations avec les usagers peut être consulté en Mairie.

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

- Acceptation de la proposition de la société OEM Terminals & Smart Objects pour :
  - la maintenance des matériels et logiciels : 2 558,25 € HT par an (3 069.90 € TTC par an)
  - l'assistance téléphonique : 795.34 € HT par an (954.41 € TTC par an)

- Acceptation de la proposition du groupement porté par CREDO ARCHITECTURE pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la Ferme Cauuet. Le montant des honoraires (missions de base + missions complémentaires) s'élève à 91 868.70 € HT
- Acceptation de la proposition de la Société Studio Gonzo pour assurer la maintenance du site [www.mairie.chereng.fr](http://www.mairie.chereng.fr) Le montant annuel de la prestation s'élève à 1 600 € HT
- Acceptation de la proposition de la Société Studio Gonzo pour assurer l'hébergement du site [www.mairie.chereng.fr](http://www.mairie.chereng.fr) Le montant annuel de la prestation s'élève à 260 € HT

### **INFORMATIONS**

- Distributeur Automatique de Billets : Les travaux devraient commencer vers le 15/10/2016 pour une mise en œuvre en fin d'année 2016.
- Enquête publique Rue du Cimetière pour le remaniement du PLU : du 20/09/2016 au 21/10/2016.
- Ecole Jules Ferry : Mme DALLERY en est la nouvelle directrice
- Travaux d'assainissement chemin des Fleurs : Début des travaux : 3 octobre 2016 - Changement du collecteur
- Travaux sur le pont (Chéreng – Gruson) : Fermeture du pont jusqu'au 18/10/2016
- Déchetterie mobile : fonctionne très bien - Ce service sera reconduit l'an prochain.
- Vente de pizzas : Un camion de pizzas stationnera à compter de la mi-octobre le Vendredi soir et le dimanche soir sur le parking de la Mairie
- Enquête publique concernant la Déchetterie à Villeneuve d'Ascq : le commissaire enquêteur a émis un avis favorable
- Fibre optique : M. le Maire a eu un premier contact avec ORANGE et attend un retour de leur part.

**L'ordre du jour étant épuisé, aucune question soulevée, la séance est levée à 20 h 48.**